



Quelles cotisations ont augmenté ?

Vérification faite, les cotisations suivantes ont augmenté au 01/01/2015 :

- **vieillesse plafonnée** (lignes 401142 et 403642) : +0,05% à chaque fois portant les taux à 6,85% et à 8,50%
- **vieillesse déplafonnée** (lignes 402142 et 403742) : + 0,05% à chaque fois portant les taux à 0,30% et à 1,80%
- **retraite supplémentaire RAEP** (lignes 501090 et 501190) : +0,05% à chaque fois portant le taux à 0,90% pour la cotisation part ouvrière et part patronale
- **retraite complémentaire cadre URCREP tranche B** (lignes 502061 et 502161) : +0,05% et +0,07% portant les taux à 7,80% et à 12,75%

Le montant du plafond mensuel de la sécu est passé à 3170 €.

D'où la baisse de quelques euros que tu as dû constater (toutes choses égales par ailleurs) sur le montant de ton salaire "net à payer".